

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un,

Le dix mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre des Congrès – Hall des parcs conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence jusqu'au 1^{er} juin 2021, en présence de journalistes et d'agents municipaux justifiant d'un motif professionnel, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Date de convocation

4 mars 2021

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, DUPONT-BELOEIL, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU, FRAUX.

Date du
Conseil Municipal

10 MARS 2021

A l'exception de :

Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Madame MANENT qui a donné pouvoir à Madame CHUPIN.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 30

Votants ---- 33

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

3/ GESTION DU PARC AUTOMOBILE – CESSIION D'UN MINIBUS – AUTORISATION

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

La Ville de Pornichet s'est engagée dans une démarche d'optimisation de son parc de véhicules. Celle-ci consiste notamment, comme cela a été rappelé en réponse au dernier rapport de l'examen de gestion de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire, à céder des véhicules.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Une vente aux enchères a été organisée pour vendre un Renault Trafic dont l'utilisation était relative aux transports d'enfants (crèches, ALSH).

Publié le :

La meilleure enchère s'est élevée à 7 350 €.

Certifié exact,
Le Maire,

Conformément à l'article L2122-22 alinéa 10 du Code général des collectivités territoriales, la décision de vente des matériels dont la valeur dépasse les 4 600 € revient au Conseil Municipal.

Jean-Claude
PELLETEUR

Il est ainsi proposé de vendre le Renault Trafic, immatriculé 754 BPB 44, à Monsieur Guillaume ELAN.

A la suite de cette vente, la Ville de Pornichet disposera désormais de deux minibus contre trois auparavant.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,

⇒ Vu la vente aux enchères organisée via un site spécialisé,
 ⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 3 mars 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la cession d'un minibus Renault Trafic, immatriculé 754 BPB 44, à Monsieur Guillaume ELAN au prix de 7 350 €.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur RAHER, à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.